

ÉLÉMENTS DE REPÈRE

Limite communale

Cimetière

Route principale

Ligne ferroviaire

Cours d'eau

Cadastre :

Parcelle

Bâti dur

Bâti léger

ÉLÉMENTS DU ZONAGE

Prescriptions surfaciques :

Emplacement réservé (L151-41)

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41-5°)

Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)

Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (L151-6 et 7)

Espace boisé classé (L113-1)

Libelés des zones :

Un : Zone urbaine des centres-bourgs

Uh : Zone urbaine à dominante habitat

Ueco : Zone dédiée aux activités économiques et artisanales

UL : Zone urbaine touristique et/ou de loisirs et/ou d'équipements

1AU : Zone à urbaniser à court terme

2AU : Zone à urbaniser à moyen terme

1AUeco : Zone à urbaniser à court terme dédiée aux activités économiques et artisanales

2AUeco : Zone à urbaniser à moyen terme dédiée aux activités économiques et artisanales

A : Zone agricole

Ap : Zone agricole préservée

N : Zone naturelle et forestière

Np : Zone naturelle préservée

NLb : Zone naturelle du lac du Bouchet

NL : Zone naturelle touristique et/ou de loisirs

Prescriptions linéaire :

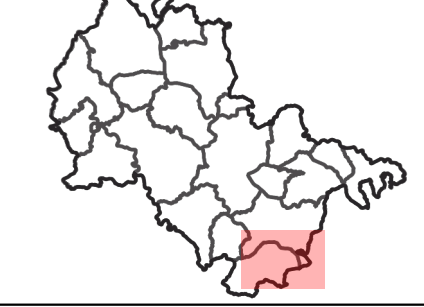
Eléments du patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (L151-19 et 23)

Prescriptions ponctuelle :

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Changement de destination du bâti agricole (L151-11 2°)

Eléments du patrimoine paysagers ou architecturaux à protéger (L151-19)





100 0 100 200

Mètres - 1 : 5 000

Sources : ETALAB, BDTopo@IGN / Réalisation : Écova & Planed - Mai 2024